



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Menace à l'encontre d'Ophélie Meunier et d'Amine Elbahi

Question au Gouvernement n° 4755

Texte de la question

MENACES À L'ENCONTRE D'OPHÉLIE MEUNIER ET D'AMINE ELBAHI

M. le président. La parole est à Mme Michèle de Vaucouleurs.

Mme Michèle de Vaucouleurs. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur. Parce qu'elle a exercé son métier de reporter, Ophélie Meunier a dû être placée sous protection judiciaire. Son reportage, consacré à l'islam radical, lui a valu des intimidations et menaces de mort. Le juriste et témoin Amine Elbahi a, quant à lui, vu son numéro circuler sur internet et des menaces de mort se diffuser massivement sur les réseaux sociaux.

Cette situation est intolérable. Elle doit être condamnée avec force, car la liberté de la presse et, plus généralement, la liberté d'expression, sont des valeurs sur lesquelles on ne transige pas. Les faits mis en lumière par ce reportage sont tout aussi inquiétants. Qu'une association de soutien scolaire puisse dispenser des cours coraniques tout en bénéficiant d'un financement municipal ne peut et ne doit pas rester sans conséquence.

Notre majorité n'a cessé de lutter contre l'islam intégriste et de préserver le principe de laïcité. Grâce au nouveau délit de séparatisme, nous pouvons poursuivre ceux qui veulent faire pression sur le service public pour en modifier le fonctionnement et nous sommes en mesure de dissoudre plus facilement les associations et les écoles privées hors contrat qui ne respectent pas nos valeurs fondamentales. S'agissant des menaces de mort, nous avons créé un délit de mise en danger de la vie d'autrui qui sanctionne la diffusion d'informations relatives à la vie privée. Nous avons, par ailleurs, redéfini la notion de cyberharcèlement pour l'adapter aux pratiques en vigueur sur les réseaux sociaux. Nous avons donc considérablement renforcé l'arsenal juridique à notre disposition...

M. Sébastien Chenu. Quelle hypocrisie !

Mme Michèle de Vaucouleurs. ...pour que les valeurs de la République et la laïcité, au fondement de notre cohésion sociale, soient respectées sur tout le territoire.

Dès lors, monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer quels moyens sont engagés pour que ces dispositions soient appliquées, afin de prévenir et de sanctionner ces actes inadmissibles ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la citoyenneté.

Mme Marlène Schiappa, *ministre déléguée chargée de la citoyenneté.* Ophélie Meunier est en effet menacée de mort, comme un certain nombre de personnes qui sont intervenues dans le reportage. Elles sont menacées

de mort pour avoir eu le courage de travailler, de présenter et de diffuser sur une grande chaîne de télévision un reportage présentant la réalité du séparatisme en France.

Sans aucune ambiguïté, au nom de tout le Gouvernement, je veux lui adresser notre entier soutien (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem, SOC et Agir ens*) et lui dire que nous serons toujours à ses côtés et à ceux de tous les journalistes qui seront menacés en France, pour les défendre et pour les protéger. Avec les autorités compétentes, le ministre de l'intérieur a d'ailleurs décidé de la placer sous protection policière, de même qu'un certain nombre de personnes qui ont témoigné dans ce reportage et qui ont été menacées. Ce reportage n'a fait que présenter la réalité de la menace que constitue l'islamisme radical aujourd'hui en France. Il a également montré la réalité du travail minutieux, sérieux et actif des services de l'État dans l'application de la loi confortant le respect des principes de la République que vous avez votée, mesdames et messieurs les députés.

La liberté de la presse est un principe non négociable, fondamental de notre République et nous serons toujours aux côtés des journalistes menacés. De la même manière et avec la même force, nous refuserons toujours les amalgames. Je rappelle que des millions de musulmans vivent dans notre pays, dans le plus profond respect des lois de la République (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem. – M. M'jib El Guerrab applaudit également*) et qu'ils n'ont pas à être tenus comptables des usages dévoyés qui sont faits de cette religion. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Données clés

Auteur : [Mme Michèle de Vaucouleurs](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4755

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Citoyenneté

Ministère attributaire : Citoyenneté

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 février 2022](#)